

Observatoire de la formation

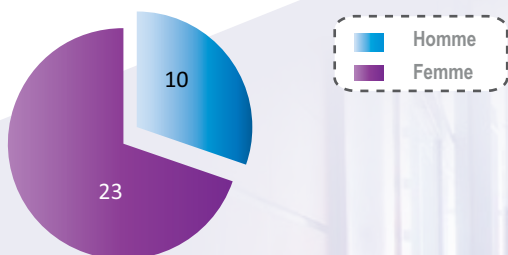
7^{ème} promotion de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation

A retenir

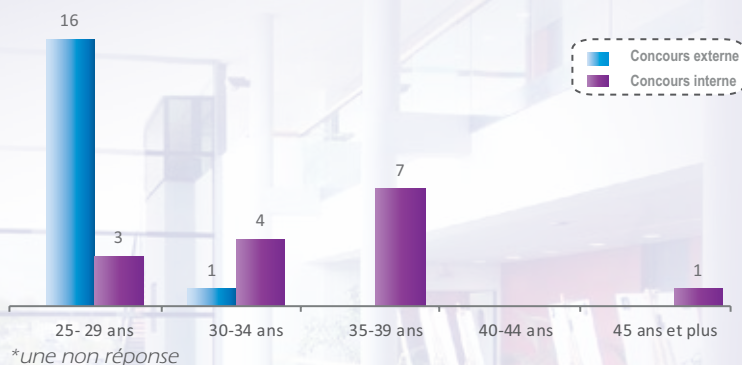
- Effectif : 33 répondants, entrés en formation la semaine du 15 septembre. A noter : depuis le 6 octobre, la promotion a accueilli 5 élèves supplémentaires, soit 38 inscrits au total.
- Sexe : 70 % de femmes et 30% d'hommes
- Age moyen : 30 ans
- Modalité d'entrée : 55% d'externes et 45% d'internes
- Diplôme le plus élevé obtenu : 82% de diplômés de niveau Bac +5 et 97% d'élèves diplômés en droit
- 60% des internes sont issus du corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation
- L'apprentissage des techniques de management est la principale attente en formation des élèves.

Origines sociodémographiques

Graphique 1 : Structure par sexe - Effectifs



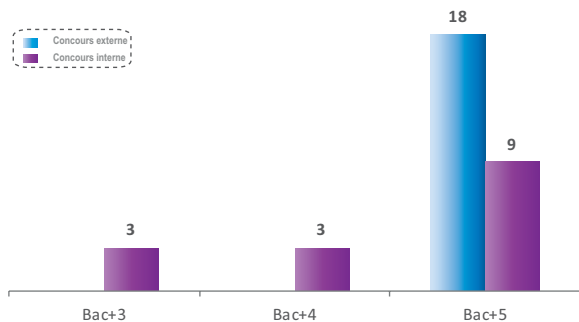
Graphique 2 : Structure par âge* selon la modalité d'entrée- Effectifs



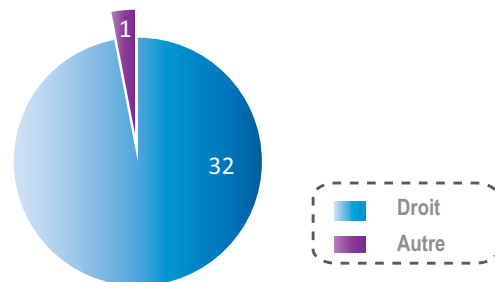
La 7^{ème} promotion de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation compte 33 élèves, entrés en formation la semaine du 15 septembre 2014. Avec 12 femmes pour 6 hommes recrutés *via* le concours externe et 11 femmes pour 4 hommes promus en interne, sa composition reste majoritairement féminine, quelle que soit la modalité d'entrée.

Le mode de recrutement influe, en revanche, significativement sur la moyenne d'âge. 94% des élèves recrutés par concours externe sont âgés de 25 à 29 ans contre seulement 20% des agents issus du recrutement interne. Ainsi, la promotion présente une moyenne d'âge de 30 ans, qui chute à 26 ans pour les externes et s'élève à 34 ans chez les internes.

Graphique 3 : Structure par niveau de diplôme - Effectifs



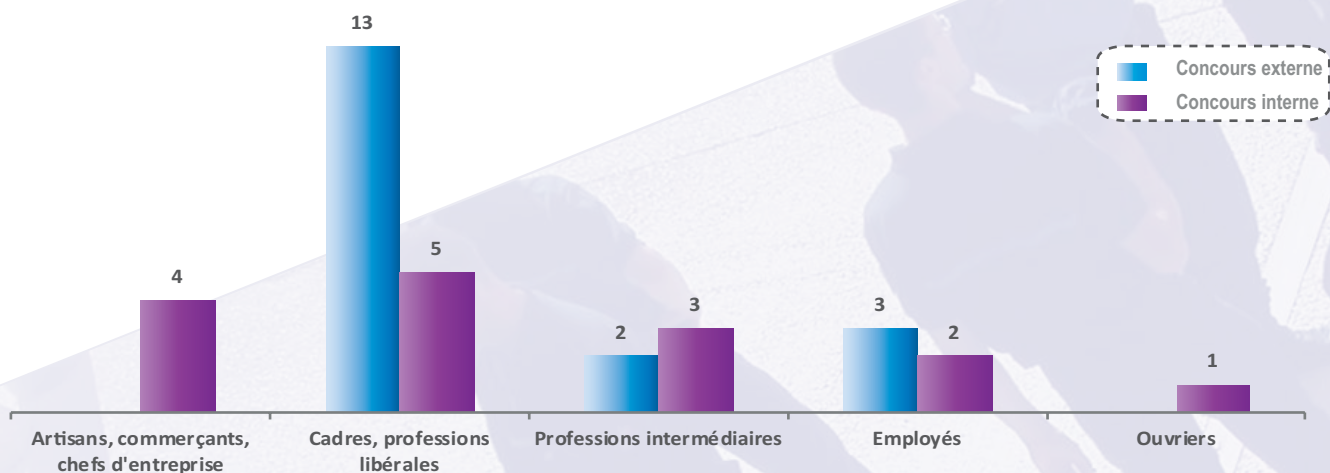
Graphique 4 : Structure par domaine de diplôme - Effectifs



Malgré l'écart d'âge entre les externes et les internes, le niveau de qualification des élèves DPIP présente une forte homogénéité. A l'exception d'un élève, tous sont diplômés en droit. La totalité des externes et plus de la moitié des

internes détiennent un diplôme de niveau Bac + 5. 6 élèves promus en interne disposent cependant d'un plus faible niveau de qualification, à savoir Bac + 4 (3) et Bac + 3 (3).

Graphique 5 : Principales Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) des parents (PCS la plus élevée)- Effectifs



Les élèves de la 7^{ème} promotion de DPIP sont majoritairement issus de familles où au moins l'un des deux parents exerce en tant que « cadre ou profession libérale » (18). Un constat davantage marqué chez les externes, parmi lesquels on observe 72% d'enfants de « cadres ou de professions libérales ». L'origine sociale des internes est plus diversifiée, bien qu'elle reste dominée par les professions et catégories

sociales (PCS) supérieures (artisans, chefs d'entreprise et cadres.) Parmi les agents promus en interne, 3 élèves sont issus de famille où au moins l'un des deux parents appartient aux « professions intermédiaires », 2 élèves ont au moins un parent « employé » et 1 élève est issu d'une famille d'« ouvriers ».

Expériences et perspectives professionnelles

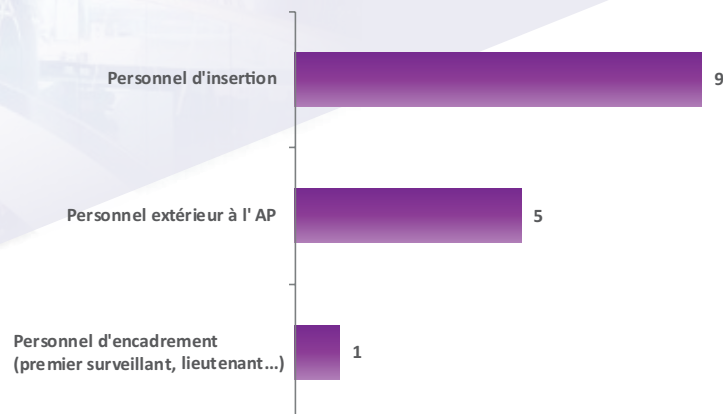
Graphique 6 : Modalité d'entrée - Effectifs



La 7^{ème} promotion accueille 15 élèves issus du recrutement interne, dont 10 exerçant déjà au sein de l'administration pénitentiaire, essentiellement en tant que CPIP (9). Le dernier agent appartenait, quant à lui, au personnel d'encadrement. L'ancienneté moyenne de ces 10 élèves au sein de l'administration pénitentiaire est de 9 ans. Les 5 autres élèves recrutés en interne sont issus des ministères de la Justice et de l'Éducation Nationale, où ils ont exercé durant cinq ans, en moyenne.

Par ailleurs, parmi les externes, 9 ont déjà travaillé dans la fonction publique, principalement en tant que contractuel

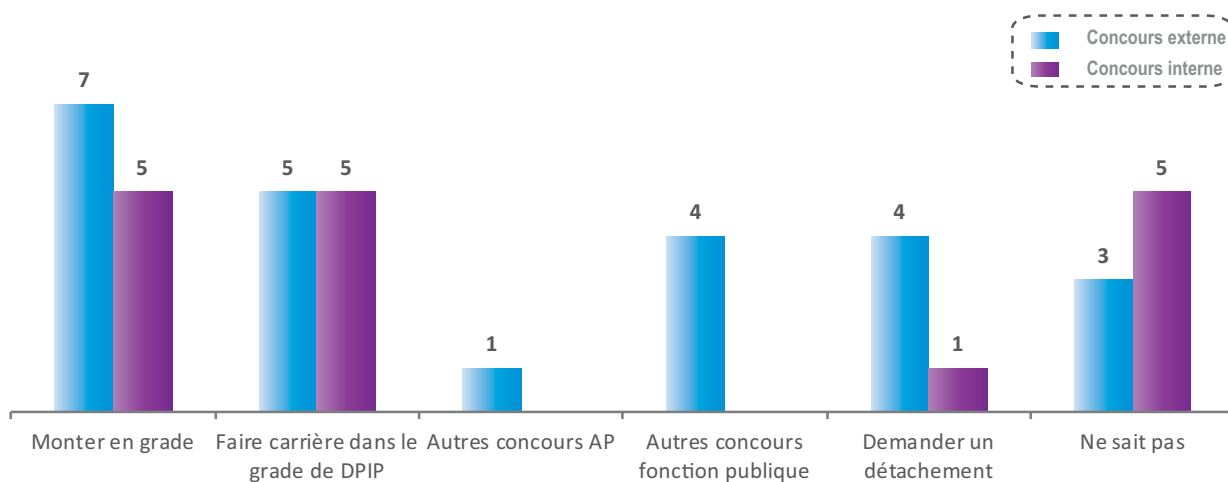
Graphique 7 : Dernier grade occupé par les internes - Effectifs



(7) et notamment au sein du ministère de la Justice (6). La durée de leur expérience y est de deux ans en moyenne. Les 9 autres élèves n'ayant pas travaillé au sein de la fonction publique, ont tous une courte expérience professionnelle (moins de 1 an), essentiellement en tant qu'employés (8).

Enfin, 19 élèves sur 33 déclarent avoir au moins une expérience d'encadrement, qu'elle soit associative ou professionnelle.

Graphique 8 : Perspectives professionnelles selon la modalité d'entrée- Citations

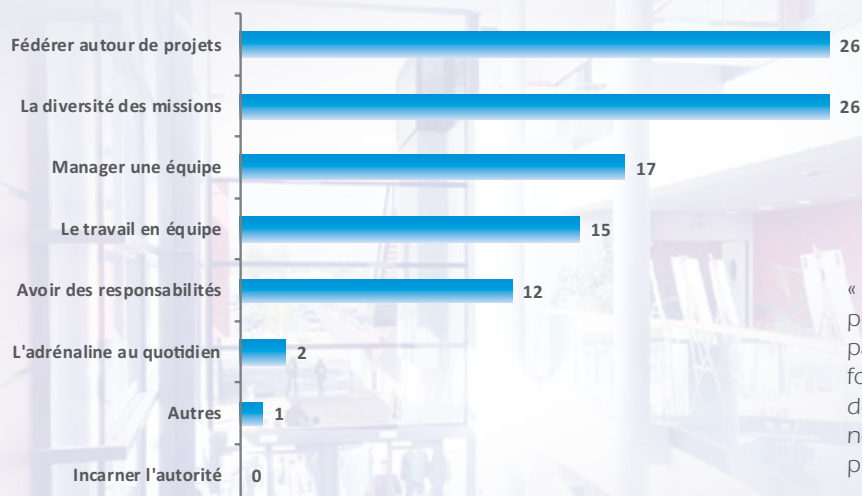


Au moment de passer le concours de DPIP, 23 élèves sur 33 ont candidaté à d'autres concours de la fonction publique. 89% des élèves issus du recrutement externe se sont présentés à plusieurs concours contre seulement 47% des agents promus en interne. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 5 élèves externes à souhaiter effectuer de nouvelles candidatures, auprès notamment, de l'École Nationale de la Magistrature.

« Monter en grade » est la première perspective professionnelle de la 7^{ème} promotion de DPIP, citée par 12 élèves, suivie par la volonté de « faire carrière dans le grade de DPIP », partagée par 10 élèves. 8 élèves, dont 5 promus en interne, n'ont pas d'intention précise quant à la suite de leur carrière.

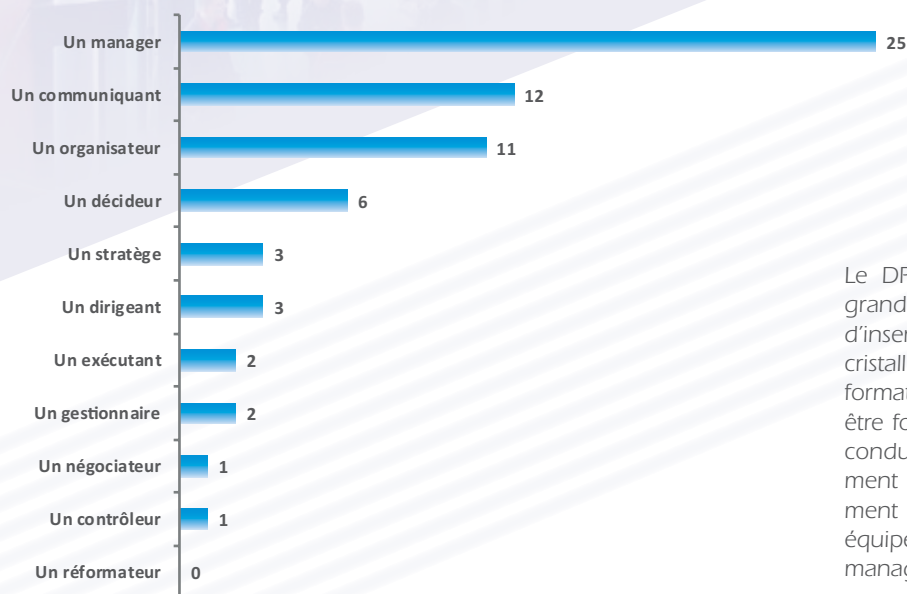
Représentations du métier

Graphique 9 : Principaux intérêts du métier selon la 7^{ème} promotion de DPIP - Citations



« Participer à la réinsertion des détenus » et « participer à l'exécution des peines » sont les deux principales motivations des élèves DPIP pour intégrer la formation (respectivement 28 et 20 citations). Ces derniers envisagent « la diversité des missions » et la nécessité de « fédérer autour de projets » comme les principaux intérêts du métier.

Graphique 10 : Rôle du DPIP selon la 7^{ème} promotion de DPIP - Citations



Le DPIP est perçu comme un manager par une grande majorité d'élèves directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation (25), ce qui explique la cristallisation des attentes en la matière vis-à-vis de la formation. En effet, les élèves souhaitent en priorité être formés aux techniques de management et à la conduite de projet. Par ailleurs, 27 élèves sur 33 estiment qu'il est préférable de privilégier un management participatif afin d'associer et d'impliquer les équipes à la réalisation des missions, plutôt qu'un management directif ou délégué.

7^{ème} promotion de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : valentine.auzanneau@justice.fr ; maud.aigle@justice.fr

OCTOBRE 2014

OBSERVATOIRE
DE LA FORMATION



Directeur de la publication : Philippe POTTIER - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Maud AIGLE, Valentine AUZANNEAU

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99

Énap
École nationale
d'administration
pénitentiaire